

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mars 2006
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Soixantième session
Point 14 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

**Lettres identiques datées du 3 mars 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique concernant les atteintes à la souveraineté du Liban qu'Israël a commises en février 2006 et dont le nombre s'élève à 72 (voir annexe).

Ces violations vont à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la dernière en date est la résolution 1655 (2006), et elles sont contraires aux appels répétés lancés par le Secrétaire général pour qu'il y soit mis fin, appel dont le dernier figure dans le rapport du Secrétaire général en date du 18 janvier 2006 publié sous la cote S/2006/26. Le Liban compte sur l'Organisation des Nations Unies pour contraindre Israël à mettre un terme à ces violations, qui menacent la paix et la sécurité internationales, et il tient Israël responsable des conséquences éventuelles de ces actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 14 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient », et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Caroline **Ziadeh**



**Annexe aux lettres identiques datées du 3 mars 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau statistique concernant les atteintes à la souveraineté du Liban
commises par Israël en février 2006**

<i>Violations aériennes</i>			Total	<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>		<i>Nombre de violations</i>	
					<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>		<i>Comportements abusifs</i>
Avions de chasse à réaction	Avions de reconnaissance	Hélicoptères		Incursions dans les eaux territoriales, tirs de rafales et de fusées éclairantes au-dessus des eaux territoriales	Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions utilitaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils	Coups de feu, tirs de fusées éclairantes, chutes d'obus d'artillerie, infiltrations, franchissements de la frontière internationale	Menaces et intimidations armées, travaux d'excavation, pose de fils de fer barbelé, établissement d'installations sur le territoire libanais	–
20	21	4	45	8	3	9	7	72